

Dispositif Aide au volontariat – Année 2023

CONVENTION : Bons d'Achat

Principe

Pour aider les jeunes de 16 et 17 ans à améliorer leur quotidien, le CCAS de Merville propose le dispositif « Aide au volontariat ». Les jeunes s'engagent à donner de leur temps pour améliorer le quotidien des écoliers en participant à des opérations de nettoyage et de mise en valeur dans les écoles ou les équipements pour jeunes. En échange, le CCAS leur offre un carnet de bons d'achat à valoir chez des commerçants mervillois ciblés pour leur activité en rapport avec les besoins des jeunes : esthétique, coiffure, auto-école, cycles, vêtements, matériel informatique, alimentaire, hygiène, presse... La vente d'alcool et tabac est interdite à toutes personnes utilisant ces bons.

Règlement

- Le remboursement des bons se fait en fin de chaque mois. Dès réception d'une facture accompagnée des bons et d'un RIB à l'attention du service Finances de la commune.
- La date de validité des bons est fixée au 30 avril 2024. Pour le remboursement, les bons doivent impérativement être retournés le 14 mai 2024 au plus tard. Au-delà, le service Finances ne les acceptera plus. Le commerçant participant doit absolument refuser les bons présentés après le 30 décembre 2024.
- Le commerçant décide seul s'il rend la monnaie et en avise le porteur de bons.
- Les bons peuvent être utilisés en une fois ou séparément.
- Ces bons ne peuvent être reproduits, ils sont nominatifs. En cas de doute, le commerçant est en droit de refuser un bon et est invité à contacter le service Finances.

Engagement des partenaires

Je, soussigné _____,

Responsable du commerce _____

m'engage par la présente convention à accepter dans mon établissement les bons d'achats délivrés par le CCAS, aux conditions fixées par le règlement ci-dessus.

Je, soussigné, Joël Duyck, Président du CCAS de Merville, m'engage à respecter cette convention aux conditions fixées par le règlement ci-dessus.

Fait, en deux exemplaires, à Merville, le 15 mars 2023

Signature du Président

Signature et cachet du commerçant


Le Maire,
Président du CCAS
Joël DUYCK

